

CONTRAT INDIVIDUEL DE FORMATION
SPORT DE HAUT NIVEAU
UFRSTAPS LYON 1

2021/2022

Ce dossier doit être retourné complet à l'UFRSTAPS (Pierre GRALL) sous peine de non validation du statut SHN **AVANT FIN SEPTEMBRE 2021** par mail (Puis en version papier avec signatures)

→ Permanence les LUNDI entre 12H15 et 13H45 au bureau ENTRAINEMENT.

Toute correspondance par mail doit être envoyée à la fois à pierre.grall@univ-lyon1.fr et à shn.staps@univ-lyon1.fr

NOM :

PRENOM :

SPORT :

Année d'étude

L1 promo :

L2 parcours :

L3 parcours :

M1 mention :

M2 mention :

DEUST :

Le contrat individuel de formation est établi entre

L'Université Lyon 1, représentée par son Président

L'étudiant-e sportif-ve de haut niveau (ESHN) :

LISTE 1
Ayants-droit au regard de la loi (listés ministériels : Elite, Sénior, Relève, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux, sportifs sous convention avec un club professionnel, contrats professionnels).

LISTE 2
Reconnus de haut niveau par l'établissement universitaire

Adresse :

Date de naissance :

Tél portable :

Email :

N° étudiant :

N° licence fédérale :

N° licence FFSU :

Et les cosignataires :

Mr. VANPOULLE, directeur de l'UFRSTAPS,

Mr. GRALL, Responsable du Sport de Haut Niveau à l'UFRSTAPS,

Mr./Mme....., **TUTEUR SPORTIF**, Responsable du sport concerné à l'UFRSTAPS

Mr./Mme..... **Président ou Entraîneur du club**.....

Tél. portable :

Email :

SUIVI MEDICAL

L'étudiant (e) sportif (ve) **bénéficie d'un suivi médical** qui sera assuré par :

Nom du Médecin et / ou de la structure médicale :

PROGRAMME SPORTIF

Le contrat d'études définit, en accord avec le tuteur sportif, les modalités du **programme sportif** fédéral et universitaire (programme prévisionnel des stages et des compétitions) que l'ESHN doit suivre.

A) SPORT FEDERAL

Discipline :

Spécialité :

Club :

Objectifs :

À court terme (Une saison sportive)

À long terme (Quatre saisons sportives)

Calendrier prévisionnel de la saison sportive : du : au :

- joindre le planning hebdomadaire d'entraînement) et le programme des Stages et Compétitions

B) SPORT UNIVERSITAIRE

L'inscription à l'AS Lyon 1 est obligatoire pour avoir le statut de ESHN

La non-participation aux compétitions universitaires peut entraîner la perte du statut d'ESHN.

Objectifs- compétitions : À court terme (saison sportive)

AMENAGEMENT DES ETUDES

En accord avec le tuteur pédagogique, le club fédéral, et le responsable SHN, le contrat définit les aménagements particuliers qui permettront de poursuivre le programme sportif.

1. Autorisation d'absences aux TD pour les compétitions nationales ou internationales :

L'étudiant (e) peut être autorisé(e) à être absent(e) aux enseignements obligatoires :

- Le jour de ses compétitions fédérales ou universitaires nationales et internationales
- Pour des raisons de stages inscrits dans le calendrier sportif.

Dans le cas d'une participation à une compétition ou un stage non prévu dans le programme sportif, la demande devra être justifiée par une convocation officielle (Fédération, Ligue ou Comité Régional) et déposée 15 jours avant la date prévue de l'absence. (**Joindre planning si connu**)

DATES	Compétitions

2. Demande de dispense d'assiduité : (préciser sur quelle(s) UE).

Elle dispense de présence aux TD et du passage aux CCF1

1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Soit : <input type="checkbox"/> Dispense totale	A préciser courant Janvier
Soit : - UE 1: - UE2 : - UE 3: - ...	A préciser courant Janvier

3. Absences aux examens :

En cas d'absences prévues pendant les sessions d'examens, **pour causes de compétitions**, des **sessions spéciales d'examens (partielles ou complètes- en présence ou à distance)** pourront être mises en place. La demande devra être justifiée par une convocation officielle (Fédération, Ligue ou Comité Régional) et déposée 15 jours avant la date prévue de l'absence

➤ Modalités d'aménagement sur plusieurs années

À la demande de l'étudiant (e) sportif (ve) **Liste 1** et conformément aux textes en vigueur, et en accord avec le tuteur pédagogique, **il est prévu un aménagement des études supérieures avec éventuellement un étalement de ses études** qui tient compte des contraintes du diplôme et des horaires d'entraînement et du calendrier des compétitions **selon les modalités énoncées ci-après** :

• Aménagements spécifiques au diplôme

Préciser les matières du programme donnant lieu à examens ou évaluations (faire mention du cursus du premier semestre, du second semestre ou du cursus annuel)

Diplôme préparé :

Année 1	Année 2	Année 3
1 ^{er} Semestre	1 ^{er} Semestre	1 ^{er} Semestre
2 ^{ème} Semestre	2 ^{ème} Semestre	2 ^{ème} Semestre

VALIDATION DES ETUDES

Le règlement relatif à la dispense d'assiduité s'applique aux ESHN. Dans le cas d'une absence ponctuelle et non prévue, les dispositions relatives à l'absence justifiée s'appliquent.

La validation de l'année universitaire est prononcée au vu des résultats obtenus dans les domaines définis dans ce CIF et dans le cadre des MCC

Le Directeur de la composante porte le présent Contrat à la connaissance de l'équipe pédagogique concernée, le plus tôt possible, après signature de l'ensemble des personnes concernées.

Il devra le porter à la connaissance du jury au moment de la délibération concernant l'étudiant sportif.

Dispositions générales

Cas de résiliation du contrat

Ce contrat est établi pour la durée d'une année universitaire.

Cependant, le non-respect des dispositions du Contrat Individuel de Formation (assiduité aux cours, présence aux examens), ou la non-participation aux compétitions universitaires, pourront entraîner l'annulation du présent contrat.

Devoirs de l'ESHN

Ce contrat est établi conformément à la Charte « Études et Sport de Haut Niveau de l'Université Lyon 1 ».

Cette charge précise les dispositions d'aménagement de ses études, l'étudiant SHN s'engage :

1. A collaborer et à s'impliquer activement dans la réussite de son projet universitaire
2. A suivre le cursus défini dans le projet et à se présenter aux contrôles prévus dans le contrat ; en cas d'absences aux contrôles, à demander, avec l'aide de son tuteur pédagogique, à les rattraper.
3. A répondre à toute convocation du Responsable du Sport de Haut Niveau pour faire le point sur le déroulement de ses études et résultats sportifs.
4. A représenter et à promouvoir l'image de l'Université Claude Bernard Lyon 1 lors de diverses manifestations, qu'elles soient sportives (compétitions fédérales ou universitaires) ou autres
5. A respecter les obligations médicales (contrôle médical initial, contrôles anti-dopage)

J'ai lu la charte.

SIGNATURES et CACHETS

Directeur UFRSTAPS	Responsable SHN UFRSTAPS
Y. Vanpouille	P. Grall
Tuteur pédagogique (Enseignant Ufrstaps)	Tuteur sportif (entraîneur)
<u>NOM Prénom :</u>	<u>NOM Prénom :</u>
Président du club - cachet du club	Étudiant SHN
<u>NOM Prénom :</u>	<u>NOM Prénom :</u>

Le Président de l'Université Lyon 1 ou son représentant le Vice-président du CEVU

Validation du contrat le :

Destinataires du contrat d'études signé et validé :

- Un original restera en la possession de l'établissement (Comité du Sport de Haut niveau)
- Un original ou une copie sera adressé à l'ESHN
- Une copie sera adressée au directeur de la composante où est inscrit l'étudiant
- Une copie sera adressée au tuteur pédagogique
- Une copie sera adressée au tuteur sportif - Une copie sera adressée au président du club